



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
et des ressources humaines**

Rectorat de l'académie de Créteil
Service académique RH et GRH de proximité
SARH-GRHPROX

Créteil, le 29 octobre 2020

Affaire suivie par :
Stéphanie GOAËR
Tél : 01 57 02 62 70
Mél : ce.sarh-grhprox@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

POUR ATTRIBUTION

Circulaire n° 2020-077

Objet : affectation des instituteurs et des professeurs des écoles sur poste adapté de courte durée (PACD) et de longue durée (PALD) pour la rentrée scolaire 2021 – 2022 (entrée, maintien, sortie).

**Réf : - Articles R911-19 à R911-30 du code de l'Éducation relatifs à l'affectation sur un poste adapté
- Circulaire n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé (publiée au BO du 17 mai 2007).**

L'objet de la présente circulaire est de préciser les modalités d'affectation sur poste adapté ainsi que les règles relatives à la constitution et à l'instruction du dossier de candidature pour la rentrée scolaire 2021 – 2022.

I – MODALITES D'AFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- **Vocation du dispositif**

Ce dispositif permet d'aider tout agent titulaire rencontrant des difficultés de santé à recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions statutaires ou à préparer une reconversion professionnelle.

- **Durée**

Il porte sur une période limitée. En fonction de l'état de santé de l'agent et de son projet professionnel, l'affectation sur poste adapté peut être :

- de courte durée (PACD) 1 an, éventuellement renouvelable 2 fois,
- ou de longue durée (PALD) 4 ans, renouvelable.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà bénéficié d'un PACD pour demander un PALD.

- **Lieux d'affectation**

Dans le cadre d'un PALD, l'agent peut être affecté au sein d'une structure académique (rectorat, DSDEN, EPLE), d'un service de l'enseignement supérieur ou d'organismes tels que le CNED, l'ONISEP et de toute structure dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ou du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Dans le cadre d'un PACD, outre ces lieux d'affectation, l'agent peut exercer ses fonctions auprès d'une autre administration de l'État ou d'une autre fonction publique.

La décision relative au lieu d'affectation relève de l'administration après étude du projet professionnel en lien avec le médecin des personnels au regard de la viabilité du projet en sortie du dispositif.

- **Position administrative – Obligations de service**

L'agent qui bénéficie d'un poste adapté est en position d'activité, rémunéré à temps complet.

Il reste placé sous l'autorité administrative du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale et sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de l'établissement d'accueil.

L'agent est soumis aux obligations réglementaires de service correspondant à la fonction exercée en poste adapté, les congés sont définis en conséquence.

L'intéressé(e) peut bénéficier d'un allègement de service sans incidence sur son traitement ou d'un aménagement sur préconisation du médecin des personnels. La demande est à effectuer auprès du service médical et à renouveler chaque année.

- **Suivi et accompagnement**

Un accompagnement est prévu :

- sur le lieu d'exercice, par un personnel référent désigné par la structure d'accueil,
- au niveau académique : un suivi médical, social et professionnel est assuré régulièrement.

II - CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à constituer en 3 exemplaires et comprend :

- également en 3 exemplaires :

- ☐ une lettre de présentation du projet professionnel,
- ☐ la copie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), le cas échéant.

- Et en 1 exemplaire, sous pli cacheté à l'attention du médecin conseiller technique du recteur :

- ☐ un courrier circonstancié récent (moins de 2 mois) du médecin traitant décrivant la situation médicale de l'intéressé(e).

Les personnels bénéficiaires d'un poste adapté de courte durée (PACD) doivent constituer le dossier de candidature chaque année pour demander le renouvellement de leur affectation ou la sortie du dispositif.

Il est demandé aux personnels de constituer un dossier dans le cadre de leur sortie du dispositif afin de préparer leur réintégration dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre d'une demande de renouvellement d'un poste adapté de longue durée (PALD), le dossier de candidature est à constituer uniquement lors de la 4ème année d'affectation. Seuls les personnels bénéficiaires d'un PALD depuis le 1er septembre 2016 doivent effectuer une demande au titre de la rentrée scolaire 2021 – 2022.

□ Les dossiers complets seront adressés **exclusivement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) d'exercice** de l'agent :

- par la voie hiérarchique pour les personnels qui demandent une entrée en poste adapté, à l'exception de ceux actuellement en congé de longue durée qui l'adresseront directement ;

- directement pour les personnels qui demandent un maintien ou une sortie du dispositif.

□ Pour la DSDEN de Seine-et-Marne :

à l'attention de Madame DUDON – IEN MRH, tél : 01 80 39 61 74

□ Pour la DSDEN de Seine-Saint-Denis

à l'attention de Madame SITCHARN – DIMOPE 5, tél : 01 43 93 72 51

□ Pour la DSDEN du Val-de-Marne :

à l'attention de Madame BRAMI – DRHM, Service des affaires médicales, tél : 01 45 17 62 07

Rappel : Si un enseignant est actuellement placé en congé de longue maladie, de longue durée ou en disponibilité d'office pour raison de santé, son affectation sur poste adapté est subordonnée à un avis favorable de reprise d'activité émis par le comité médical départemental. En conséquence, lorsqu'il recevra son avis d'affectation sur poste adapté, il lui appartiendra d'adresser dans les meilleurs délais une demande de réintégration au comité médical départemental. **A défaut, son entrée en poste adapté sera différée jusqu'à l'avis rendu par le comité médical départemental dans la limite du 31 décembre 2021.**

III – INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Tout candidat à un poste adapté est reçu par un médecin des personnels et une assistante sociale des personnels (cf. annexe 1). L'intéressé(e) est tenu(e) de se présenter aux convocations qui lui sont adressées, **à défaut sa candidature ne pourra pas être étudiée.**

Les candidatures sont examinées par le groupe d'affectation sur postes adaptés (GAPA), composé notamment de médecins des personnels et d'assistantes sociales. Ce groupe est chargé d'émettre un avis sur chacune des demandes d'entrée, de maintien ou de sortie du dispositif.

La décision sera **transmise par courrier à l'intéressé(e) avant l'ouverture du mouvement intra-départemental.**

Il est rappelé par ailleurs aux agents que l'entrée dans le dispositif entraîne **la perte du poste occupé précédemment à titre définitif** ainsi que celle des indemnités afférentes aux fonctions exercées.

⇒ CALENDRIER

* Date-limite du dépôt des dossiers de candidature :

vendredi 11 décembre 2020 (délai de rigueur)

* le GAPA (groupe d'affectation sur postes adaptés) examinera les candidatures courant février 2021.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels en fonction qui pourraient relever de ce dispositif ainsi que ceux placés en congé long.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les agents pouvant relever d'un poste adapté mais qui n'en ont pas formulé la demande. Une évaluation de leur situation pourra leur être proposée dans le cadre d'un entretien avec l'IEN GRH de votre département avant l'expiration du délai de dépôt des dossiers.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des relations et des ressources humaines

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Laugier', with a stylized flourish at the end.

Carole LAUGIER